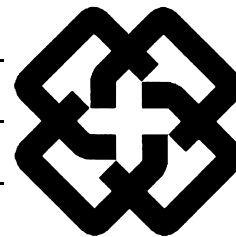


---

|             |  |
|-------------|--|
| <b>EDK</b>  | Schweizerische Konferenz<br>der kantonalen Erziehungsdirektoren          |
| <b>CDIP</b> | Conférence suisse<br>des directeurs cantonaux de l'instruction publique  |
| <b>CDPE</b> | Conferenza svizzera<br>dei direttori cantonali della pubblica educazione |
| <b>CDEP</b> | Conferenza svizra<br>dals directurs chantunals da l'educaziun publica    |

---

Zähringerstrasse 25, Postfach 5975, CH-3001 Bern



[www.edk.ch](http://www.edk.ch) - [www.cdip.ch](http://www.cdip.ch) - [www.ides.ch](http://www.ides.ch)

## Le racisme à l'école

du 6 juin 1991

La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) salue l'adhésion de la Suisse à la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

Le problème du respect des droits de l'homme, qui se pose au niveau mondial, et celui de la convivialité avec les ressortissants d'autres pays et de cultures différentes, qui se pose en Suisse, constituent en effet un double défi pour l'instruction publique.

Notre système éducatif se réclame en général des principes définis par les "Recommandations de la CDIP sur la scolarisation des enfants de langue étrangère" qui préconisent:

- l'intégration optimale des enfants et adolescents étrangers,
- le respect et la tolérance des cultures qui leur sont propres.

Mais l'école doit aller plus loin et éduquer les élèves de tous les degrés au respect du prochain, à la tolérance à l'égard d'autres groupes - religieux, ethniques, sociaux etc. - ainsi qu'à la paix entre les nations. L'enseignement et l'éducation dispensés à l'école visent à dénoncer le racisme ouvert ou latent et à le combattre pour faciliter la rencontre de l'autre, qu'il soit seul ou en groupe.

On respectera ces principes tant au niveau de la formation initiale et continue des enseignants que lors de l'élaboration de plans d'études et d'outils pédagogiques.

Assemblée plénière du 6 juin 1991

# Rapport de la Commission pédagogique à l'appui de la déclaration de la CDIP relative au racisme à l'école

du 11 juillet 1991

La recrudescence d'actes racistes, ouverts ou latents, en Suisse crée une certaine insécurité. L'adhésion de la Suisse à la Convention internationale sur l'élimination de toute forme de discriminations raciales, mise au point par les Nations Unies, doit par conséquent être approuvée et soutenue. Cette convention est appelée à renforcer les dispositions relatives à l'interdiction générale des discriminations que la législation suisse connaît déjà et à en étendre la portée à la discrimination raciale. Les médias et l'éducation ont une grande responsabilité en ce qui concerne l'instauration d'un climat de compréhension mutuelle propre à favoriser l'application de ces dispositions.

## Introduction

La discrimination raciale et le racisme se manifestent généralement à l'égard de personnes de race, de couleur de peau et d'appartenance ethnique différentes. Les débordements et discriminations peuvent aussi être liés à des appartenances confessionnelles différentes. Le racisme se manifeste par l'exclusion des autres groupes ou personnes, par des comportements de discrimination, parfois même criminels. Souvent insidieux, parfois inconscient, le racisme sous toutes ses formes doit être combattu.

L'élimination du racisme et de la discrimination raciale implique le concours du corps enseignant et de tout le système éducatif. Une éducation axée sur le respect des autres et sur la tolérance fait partie des tâches fondamentales de l'école et doit figurer au centre de ses priorités pédagogiques. Tous ceux qui, de près ou de loin, participent à la mission éducative de l'école doivent s'efforcer d'apporter à chaque enfant l'éducation à laquelle il a droit, indépendamment de sa race, de sa religion ou de son appartenance ethnique ou culturelle.

## Genèse

Les raisons profondes des discriminations raciales sont surtout d'ordre politique et historique, mais aussi psychologique. Des arguments politiques ou historiques ont ainsi été avancés pour justifier le recours à la force ou l'oppression de certains groupes de population (esclavage, colonialisme, 3ème Reich). Par contre, la psychologie des profondeurs explique les discriminations par le besoin que certains ressentent de renforcer leur sentiment d'appartenance à une communauté en protégeant leur "bulle" contre tout ce qui est extérieur et étranger. L'insatisfaction, une situation personnelle précaire et la crainte de voir ses besoins vitaux compromis peuvent renforcer les tendances au racisme.

Il n'existe aucune immunisation contre le comportement tendant à l'exclusion susceptible de tourner à la discrimination raciale. Propos provocateurs et comportements agressifs à l'égard des demandeurs d'asile, plaisanteries xénophobes, actes dirigés

contre les gens de la route, attitude discriminatoire à l'égard des immigrants en quête de logements et reportages tendancieux émanant des médias sont autant de formes et de manifestations témoignant d'un certain racisme en Suisse. Il ne s'agit donc pas seulement de lutter contre les formes extrêmes du racisme, encore faut-il prendre conscience de toutes ses manifestations latentes et cachées et tout entreprendre pour les éliminer.

## Finalités pédagogiques de nature à combattre le racisme

La discrimination raciale doit être combattue et éliminée à tous les niveaux. Le comportement raciste est plus difficile à éliminer; il n'est pas facile à déceler car sa répression l'oblige à la clandestinité; il peut, d'autre part, se manifester à des moments aussi dangereux qu'inattendus. Il est donc primordial que les responsables de l'école et de la formation ne cessent de mettre en évidence, par tous les moyens qui sont à leur disposition, toutes les formes larvées ou subconscientes du racisme. Il leur appartient aussi de stimuler le courage de démasquer toute forme de racisme chez soi et chez les autres et de développer l'aptitude à le combattre. Les milieux éducatifs doivent en priorité encourager des comportements susceptibles d'améliorer la vie en société et de s'opposer au racisme. Le principe fondamental 10 de la déclaration des Nations Unies relative aux droits de l'enfant stipule à ce propos que "l'enfant doit être protégé contre les pratiques qui peuvent pousser à la discrimination religieuse ou à toute autre forme de discrimination. Il doit être élevé dans un esprit de compréhension, de tolérance, d'amitié entre les peuples, de paix, de fraternité universelle et dans le sentiment qu'il lui appartient de consacrer son énergie et ses talents au service de ses semblables".

### *La conscience de son identité pour permettre la rencontre de l'autre*

Celui qui est conscient de sa propre valeur est mieux en état d'accepter les autres sans avoir à les dévaloriser. Etre conscient de sa propre identité, c'est aussi faciliter l'approche de l'autre, même étranger, dans un esprit d'ouverture, c'est enfin avoir le courage de s'opposer aux tendances racistes pouvant exister dans son entourage.

### *La conscience de soi et l'esprit d'ouverture*

Etre conscient de son identité, se sentir à l'aise dans son milieu de vie social et culturel permet de faire preuve d'ouverture sur tout ce qui est nouveau et différent et favorise une approche critique de soi et de l'autre.

### *Une perception et une sensibilité affinée*

La connaissance de soi, savoir réagir avec sensibilité et tolérance face à ses propres sentiments et à ceux des autres diminuent le risque de blesser autrui ou de le discriminer.

### *Le respect des droits de l'homme et de la culture démocratique*

Celui qui a été sensibilisé très tôt aux droits de l'homme et aux règles du jeu démocratique est à même de mettre en place des habitudes de pensée et de comportement anti-racistes et antidiscriminatoires.

### *La solidarité à l'égard des faibles et des déshérités*

Celui qui a appris à se sentir responsable des faibles et des laissés pour compte saura reconnaître les victimes du racisme et de la xénophobie et leur apporter son soutien.

### *La prise de conscience du racisme latent et inconscient*

Celui qui a appris à démasquer toutes les formes de racisme en lui-même et dans son entourage surveillera son propre jugement et s'abstiendra de tout comportement discriminatoire.

### *La perception de l'unicité de la société humaine*

La prise de conscience de l'unicité de la société humaine et de son appartenance à cette communauté favorise l'émergence de la solidarité.

## **Mesures à prendre**

Les objectifs décrits portent sur le comportement pédagogique et la vie communautaire à l'école. Pour assurer leur réalisation, il conviendra de les compléter des mesures suivantes.

### **Au niveau des cantons**

- vérifier que les structures, l'organisation scolaire, ainsi que les règlements et ordonnances y relatifs ne contiennent aucune disposition discriminatoire ou préjudiciable aux élèves d'origine et de culture différentes;
- garantir la scolarisation des enfants des demandeurs d'asile et des immigrants;
- reconnaître le droit des enfants de travailleurs immigrés à pratiquer leur langue d'origine et promouvoir les cours de langue et culture d'origine;
- soutenir, au niveau de la formation des adultes, l'offre éducative qui permet aux immigrants et aux nationaux de mieux connaître leurs cultures respectives. Encourager la formation et la participation de plein droit des formateurs étrangers;
- s'assurer que les plans d'études et les outils pédagogiques ne comportent aucune connotation raciste et recommander les matériels qui encouragent le respect des personnes, des races et des cultures.

### **Au niveau de la formation des enseignantes et enseignants**

- privilégier, dans le quotidien pédagogique, une approche résolument empreinte de tolérance, de respect des autres et de compréhension à l'égard des minorités;
- traiter le thème du racisme, ses origines, ses formes et sa prévention de façon interdisciplinaire, notamment dans le cadre de l'enseignement de l'histoire, de la psychologie, des langues et de la culture religieuse;
- jeter les bases d'une éducation interculturelle et donner toutes les instructions utiles pour assurer la scolarisation en commun des élèves nationaux et étrangers;
- transmettre des savoir-faire didactiques et méthodologiques susceptibles de stimuler la convivialité et de s'opposer au racisme.

### **Au niveau du perfectionnement et de l'encadrement pédagogique**

- axer le perfectionnement et l'encadrement des enseignants sur l'éducation à la vie en société et l'épanouissement de la personnalité;
- transmettre des connaissances sur les pays d'origine des immigrés et sur la politique d'asile;
- mettre en place et soutenir un programme d'éducation interculturelle;
- à cet égard, accorder la priorité aux enseignants dont les classes comportent un effectif élevé d'élèves d'origine et de culture différentes.

### **Au niveau des autorités scolaires**

- En cas de problème, privilégier la solution la moins formaliste. Lors de décision de sélection ou de promotion, tenir compte de l'appartenance de l'élève à un groupe de langue et de culture différentes;
- soutenir des projets et des activités scolaires et pédagogiques qui stimulent le contact direct et l'entente entre majorité et minorités. Celles-ci comprennent des groupes religieux et linguistiques d'immigration ancienne, tels que les israélites et les gens de la route, et des groupes d'immigration plus récente dont les travailleurs étrangers et les réfugiés;
- encourager les contacts avec les parents d'élèves étrangers pour mieux les informer des filières scolaires et des possibilités de formation offertes en Suisse et s'assurer qu'ils ont leur mot à dire, à l'échelon cantonal et communal, pour toute décision importante touchant à l'éducation de leurs enfants.

### **Au niveau des organisations pédagogiques**

- stimuler et soutenir la collaboration internationale et les échanges d'enseignants;
- profiter de toutes les réunions et manifestations pour traiter de la lutte contre les discriminations raciales;
- encourager et soutenir la collaboration avec les collègues chargés de l'enseignement de la langue et culture des pays d'origine.

### **Au niveau du corps enseignant**

- s'inspirer des objectifs pédagogiques définis pour lutter contre le racisme;
- aider les enfants d'autres milieux culturels et linguistiques à se situer dans leur nouvel espace de vie;
- s'efforcer de familiariser les enfants et les jeunes avec les cultures étrangères en évitant de trop insister sur ce qu'elles peuvent avoir de différent;
- mettre en évidence les diverses manifestations du racisme au quotidien avec ses origines, les illustrer et les faire revivre aux élèves par des moyens appropriés: jeux de rôles, récits, projets pédagogiques;
- prendre position contre le racisme et la xénophobie et montrer comment les affronter;
- s'efforcer, à tous les degrés scolaires, de sensibiliser les élèves à la mosaïque que représente notre société pluraliste qui regroupe des personnes de langues, de religions, de races et d'origines différentes. Mettre en parallèle les chances, mais aussi les défis et les responsabilités que cela suppose.

